

Réf. : **86** /DAM/DG/ARPCE/2025

Alger le : **14 AVR. 2025**

AVIS D'ANNULATION

CONSULTATION OUVERTE 03/DAM/ARPCE/2025 RELATIVE A L'ACQUISITION DE CONSOMMABLE INFORMATIQUE AU PROFIT DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

L'Autorité de Régulation de la poste et des Communications Electroniques(A.R.P.C.E) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation notifiée N° : 03/DAM/ARPCE/2025, relative à l'acquisition de consommable informatique au profit de l'ARPCE., que **la consultation est annulée**, et ce, conformément à l'Article 20 du cahier des charges N° :03/DAM/ARPCE/2025, qui stipule que : « Le service contractant se réserve le droit, à tout moment, et pendant toute la phase de passation, de déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire.

